Rapport du Budget Primitif 2020
Ville de MALAKOFF

Ville de Malakoff

Table des matières

Introduction 3
I) Section de fonctionnement 6
A) Les dépenses de fonctionnement 6
1) Structure des dépenses de fonctionnement 6
2) Charges à caractère général 9
3) Les dépenses de personnel 10
4) Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 11
5) Les charges de gestion courante 11
1) Charges financières 12
2) Dépenses imprévues 12
3) Les dotations aux amortissements : 13
B) Les recettes de fonctionnement 13
1) Les objectifs nationaux pesant sur les collectivités locales 13
2) Les dotations versées par l'Etat 14
3) La fiscalité locale 16
4) L'attribution de compensation 17
5) Les produits de gestion courante 17
6) Les autres recettes 18
C) Equilibre budgétaire 18
II) Section d'investissement 19
A) Les dépenses d'investissement 19
1) Programme d'investissement 2020 19
2) Le remboursement du capital de la dette 21
3) Les reports 22
B) Le financement des projets d'investissements 22
1) FCTVA et la taxe d'aménagement 22
2) A la recherche de financements publics 23
c) Produits des cessions d'immobilisations 23
d) Le recours à l'emprunt 24
III) La structure de la dette au 1er janvier 2020 24

Introduction

Le budget 2020 porte les ambitions qu'exprime la municipalité en faveur de la démocratie locale, des jeunesses et de la transition écologique. Ces priorités sont d'autant plus ancrées dans l'action municipale qu'elles se répètent depuis plusieurs exercices désormais, structurant la cohérence des politiques publiques municipales et leur efficacité à moyen et long terme. **Ces ambitions s'ancrent dans des valeurs de solidarité et de vivre-ensemble qui irriguent l'action quotidienne de nos services publics municipaux.**

Toutefois, la construction et l'exécution de ce budget s'inscrit dans un contexte particulièrement tendu : la baisse continue des dotations de l'Etat, la suppression de la taxe d'habitation sans garantie fiable sur sa compensation, la désertion progressive des services publics d'Etat sur les territoires fait peser sur les seuls services publics municipaux une attente démultipliée.

Dans ces circonstances, la ville de Malakoff réaffirme sa volonté de répondre, aux côtés des habitants, aux enjeux démocratiques, sociaux et climatiques en articulant justice sociale et égalité de tou-te-s dans l'accès aux droits. L'investissement public dans des services publics au service de tou-te-s est un choix politique moderne et responsable.

1. La démocratie au cœur de l'action publique

Pour l'année 2020, le renforcement des outils et des pratiques d'animation de la démocratie locale sera une priorité.

Les enjeux de partage et de co-élaboration constituent le socle transversal de la mise en œuvre de nos politiques publiques. Cette démarche globale, portée depuis plusieurs années par la majorité municipale, doit infuser plus largement encore les actions municipales, à l'instar des balades de quartier, réunions publiques, conseils de quartier.

Garantir une plus grande lisibilité et transparence de l'information, faire grandir la relation de proximité des élu.e.s avec les citoyen.ne.s et usager.e.s du service public, favoriser la réappropriation collective et citoyenne de la décision, autant d'objectifs qui doivent conduire plus fortement le déploiement de notre action.

Cela passera à la fois par le développement d'outils spécifiques, innovants, et par le renforcement, la redynamisation des instances de démocratie locale existante. Nous voulons travailler à l'utilisation de l'outil numérique, à l'instar de plateforme citoyenne dédiée, qui offre des modalités d'intervention facilitées.

Les processus de co-élaboration de politiques publiques doivent s'appuyer sur une relation de proximité renouvelée pour permettre à l'ensemble des habitant.e.s d'y prendre toute leur part, notamment les plus éloigné.e.s des formes institutionnelles. Les quartiers sont l'espace de vie et d'expériences sociales primordial propre à assurer des conditions favorables à la participation de tou.te.s. Nous voulons donc réfléchir à la réanimation des conseils de quartier, agissant au plus près des habitant.e.s, avec des périmètres d'action et des attributions repensés. Ils devront s'appuyer sur les Maisons de quartiers dont nous aurons à faire évoluer le rôle moteur comme lieu ressource dans les dispositifs de démocratie.

Pour ancrer des transformations durables dans les modes de décision et de gestion pour les années à venir, nous devons aller plus loin encore en matière d'association des citoyen.ne.s, en instaurant des changements profonds dans les modes d'organisation. Le lancement d'un budget participatif et la mise en place d'un observatoire citoyen d'évaluation des politiques publiques seront des points d'appui essentiels pour y parvenir.

2. Une ville émancipatrice

Héritière des villes ouvrières et revendiquant fièrement dans son ADN ce legs et cette responsabilité, la ville de Malakoff développe sur son territoire, grâce à ses services publics, des politiques publiques solidaires, inclusives, participatives et bienveillantes. C'est l'ambition d'une ville pour tou-te-s, qui veille à ne laisser personne au bord du chemin.

Plus encore, une tendance forte se dessine depuis plusieurs années, qui articule une demande toujours plus forte de service public et de solidarité émanant des habitants, avec un retrait toujours plus marqué de l'Etat dans les territoires, et un abandon progressif de ses missions, qui laissent seules les communes en première ligne, avec des compétences à investir et des enjeux nouveaux à intégrer pour répondre à la demande citoyenne.

La ville de Malakoff fait le choix, assumé, de combattre sur deux fronts : renforcer la capacité d'action de ses services publics en les articulant aux besoins nouveaux qui apparaissent, mais également ouvrir à l'expertise et aux compétences citoyennes la réflexion collective sur la définition de ses politiques publiques.

C'est ainsi que, dans la foulée de Malakoff et Moi !, la municipalité a très largement innové dans ses pratiques participatives et inclusives, afin de répondre aux préoccupations et à la demande de ses administrés d'une part, et d'autre part d'adapter ses services publics à un contexte nouveau, en évolution rapide mais qui réclame toujours plus de lien social et d'attention porté au respect de notre pacte social.

Cette dynamique est amenée à se renforcer dans les mois qui viennent, et trouve un champ d'application particulièrement conséquent dans les politiques publiques dédiées aux jeunesses, qui se déclinent aussi naturellement dans les secteurs de la petite enfance et de l'éducation. De l'entretien et de la montée en qualité de nos équipements scolaires au développement des réseaux d'accompagnement de projets personnels et professionnels, de l'augmentation des capacités d'accueil de la petite enfance à l'amélioration des contenus et de l'organisation des temps péri- et extrascolaires, la ville de Malakoff concentre des moyens conséquents pour accompagner ses jeunesses dans leur épanouissement et leur accès à l'autonomie dans la ville.

3. Ville durable, ville en transition

La municipalité souhaite à travers ce budget 2020 prolonger, approfondir et amplifier la démarche de transition écologique engagée depuis plusieurs années. L'objectif est double : à la fois permettre par le déploiement d'actions de politiques publiques trans-sectorielles une diminution à son échelle de l'empreinte écologique pour répondre aux défis de limitation du réchauffement climatique et des bouleversements induits sur les écosystèmes ; et dans le même

temps offrir un cadre de vie plus agréable et plus protecteur aux habitant.e.s et acteurs.trices de la commune.

La mise en cohérence et la dynamisation des politiques écologiques dans les différents domaines d'intervention sur le territoire communal sera le premier défi à relever. Il s'agit par exemple de poursuivre le travail engagé sur les marchés publics pour inscrire des directives environnementales contraignantes et de faire aboutir le projet de géothermie pour une transformation conséquente de nos modes de production et de consommation énergétique.

Des projets structurants à l'échelle du territoire sont à l'œuvre et devront voir leur réalisation accélérée afin de modifier profondément le rapport à « l'urbanité », à notre territoire urbain et à son aménagement. Au-delà d'être un slogan, nous voulons faire de la « nature en ville » un véritable axiome opérant sur l'ensemble de nos actions. Ainsi en sera-t-il de la modification à venir du PLU pour promouvoir la mixité des paysages urbains de la ville, de la mise en œuvre du plan global de déplacement tout juste finalisé avec un plan vélo à l'horizon 2022 pour agir sur nos façons de nous déplacer et favoriser les modes doux et actifs ou encore l'accentuation de la végétalisation dans les projets urbains comme dans l'espace public et les voiries, avec une réflexion particulière sur la place de l'arbre dans la ville à travers la mise en place d'une charte de l'arbre.

C'est la raison pour laquelle la commune s'est inscrite dans le programme « Territoire engagé pour la nature » qui permet, à partir d'un diagnostic précis, de co-élaborer avec les habitant.e.s et les associations engagées un plan d'action sur le long terme.

Ces orientations fortes supposent de transformer notre rapport à la ville et à l'espace public, cet espace commun que nous devons toutes et tous nous (ré)approprier. Une ville durable est également une ville à préserver et à alimenter positivement, pour offrir à chacun.e un cadre dans lequel il fait bon et bien vivre. C'est pourquoi nous voulons développer la sensibilisation, accroître le recours à la verbalisation des incivilités sur l'espace public, et surtout amplifier les politiques de réduction des déchets notamment en soutenant le rayonnement de la ressourcerie récemment ouverte.

La transition est pour notre ville, un défi à relever, et pour notre service public municipal l'opportunité de démontrer sa modernité et sa capacité à s'adapter à cette nécessité essentielle pour toutes les générations.

I) Section de fonctionnement

A) Les dépenses de fonctionnement

En 2020, la section de fonctionnement présente un budget à hauteur de **61 887 273.31 €.**

1) Structure des dépenses de fonctionnement

a) *Présentation des dépenses de fonctionnement par grandes thématiques*

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2020
Masse salariale	31 850 000 €
Remboursement mises à disposition	400 000 €
Total budget des services	12 919 618,98 €
Subventions aux personnes morales de droit privé	850 000 €
Intérêts de la dette	790 654,33 €
FCCT	8 595 000 €
FPIC	510 000 €
Autofinancement	5 450 000 €
Dépenses imprévues	50 000 €
Autres dépenses	299 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**61 887 273.31 €**

b) Zoom sur les dépenses de fonctionnement par Direction hors ressources humaines

Direction	***BP 2020***
Communication/Reprographie	472 501 €
Aménagement, développement durable et développement économique	653 100 €
Education	840 140,28 €
Entretien/Restauration	1 827 908 €
Affaires culturelles	223 500 €
Finances	367 000 €
Affaires générales	309 635 €
Démocratie locale, vie association et développement durable	398 010 €
Informatique et Télécommunication	360 000 €
Prévention/Tranquillité publique	261 150 €
Direction des services techniques	379 000 €
Bâtiments	3 298 900 €
Cadre de vie	500 500 €
Voirie	236 100 €
Sports	30 170 €
CCAS et résidences (subvention)	1 050 827,70 €
Jeunesse	149 812 €
Petite enfance	369 664 €
Centres sociaux	182 205 €
Santé	431 396 €
Ressources humaines	578 100 €
TOTAL	**12 919 618,98 €**

c) Présentation des dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

CHAP	OPERATIONS REELLES	BP 2019	BP 2020	Evolution
011	**Charges à caractère général**	**10 076 213**	**11 408 013,28**	**13,21%**
012	**Charges de personnel et assimilés**	**32 400 000**	**32 250 000***	**- 0,46%**
014	**Atténuation de produits**	**503 000**	**597 000**	**18,69%**
	dont fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	*490 000*	*510 000*	*4,08%*
65	**Autres charges de gestion courante**	**10 530 807**	**11 160 605,70**	**5,98%**
	dont contribution au fonds de compensation des charges transférées (FCCT)	*8 450 000*	*8 595 000*	*1,72%*
	dont subventions aux personnes de droit privé	*850 000*	*850 000*	*0,00%*
	dont subvention d'équilibre au CCAS et résidences	*579 000*	*1 050 827,70*	*181,39%*
	dont frais de mission, de formation et de cotisations des élus	*297 500*	*299 000*	*0,50%*
66	**Charges financières**	**925 000**	**795 654.33**	**-13,98%**
	dont intérêts de la dette	*920 000*	*790 654.33*	*-14,06%*
67	**Charges exceptionnelles**	**61 000**	**83 000**	**36,06%**
68	**Dotations aux amortissements et provisions**	**93 000**	**93 000**	**0,00%**
022	**Dépenses imprévues**	**100 000**	**50 000**	**-50,00%**
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**54 689 020**	**56 437 273.31**	**3,29%**
023	**Virement à la section d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00%**
042	**Opérations d'ordre (dotations aux amortissements)**	**5 473 907,10**	**5 450 000**	**-0,44%**
	TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	**5 473 907,10**	**5 450 000**	**-0,44%**
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**60 162 927,10**	**61 887 273.31**	**2,86%**

*Cette somme prend en compte les remboursements concernant la mise à disposition du personnel des ex-crèches départementales et de la SAIEM.

.

2) Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à **11 408 013,28 €** en hausse de 13,21 % par rapport au budget 2019 et regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services.

3) Les dépenses de personnel

a) Caractéristiques de la masse salariale

	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	TNC
TOTAL GENERAL	822	721	63

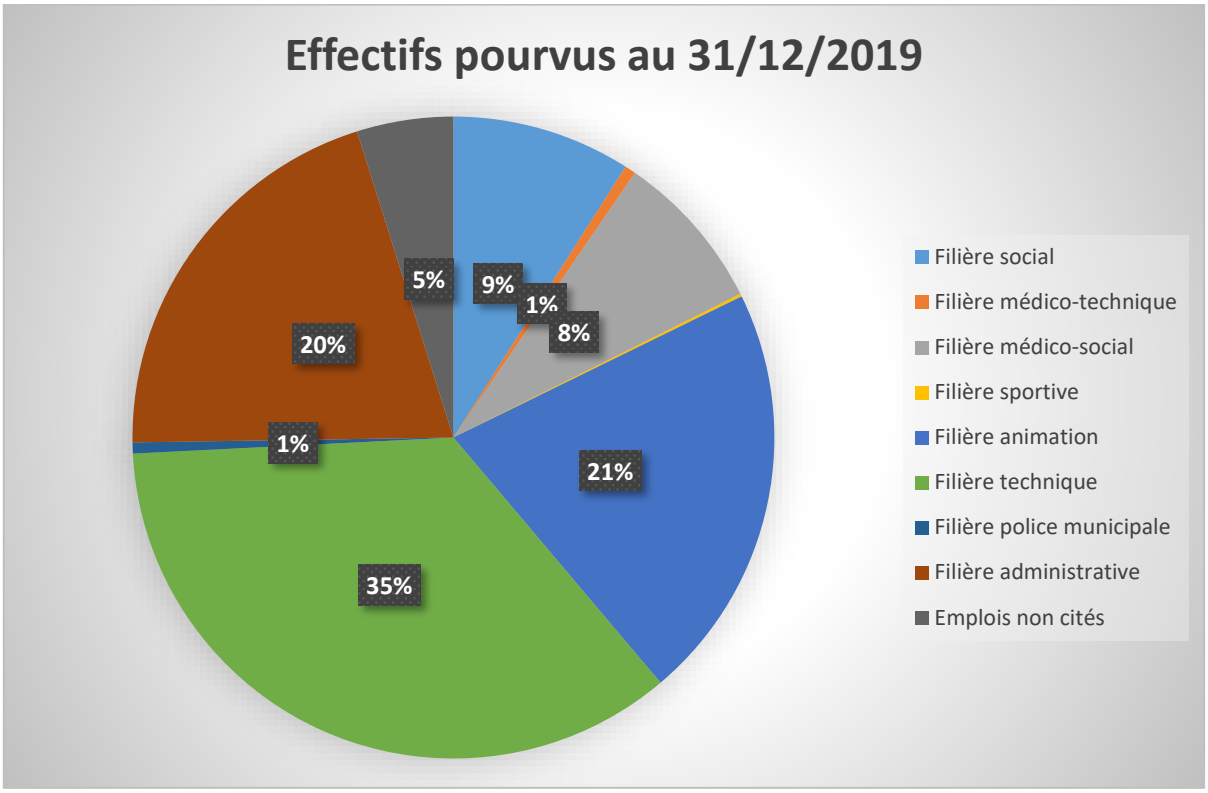

b) La prévision budgétaire pour 2020

Les charges de personnel inscrites au BP 2020 s'élèvent à **32 250 000 €** soit une baisse de 0,46 % par rapport au budget primitif 2019.

La prévision budgétaire prend en compte :

- La progression spontanée liée au Glissement Vieillesse Technicité (avancement de carrières des agents) estimée à 100 000 € mais aussi de la suite de la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations » (PPCR) décidée par l'état et estimée à 100 000€ ;

- Le coût supporté par la collectivité pour l'organisation des élections municipales en 2020 est estimé à 90 000 € ;
- La décision municipale d'augmenter de façon sensible la participation employeur pour les agents ayant une complémentaire santé et/ou une complémentaire prévoyance ;
- Les recrutements et les remplacements du personnel des ex-crèches départementales au sein de la ville, dont le coût est entièrement remboursé par le Département. Ainsi le nombre d'agents payés par la ville est passé de 7 au 1er janvier 2017 à 36 au 31 décembre 2017 puis à 52 agents au 31 décembre 2019 ;
- Des recrutements effectués en milieu d'année et qui se reportent en année pleine sur 2020 (ingénieur développement durable, création de 2 postes de médecin généraliste …) ;
- Des recrutements de contractuels remplaçants : dans certains secteurs d'activités (agent d'entretien, crèches essentiellement) le personnel vieillissant nécessite, afin d'assurer la continuité du service, d'avoir recours à des CDD pour remplacer les agents absents pour longue maladie.
- Une augmentation très sensible des allocations chômage, du fait du recours à du personnel remplaçant et à des non reconductions de certains contrats. La dépense chômage qui était pour l'année 2018 de 175 000€, est estimée à 250 000€ en cette fin d'année.

A cela s'ajoute la mise à disposition du personnel des ex-crèches départementales remboursé par le Département soit **400 000 €** en dépenses et **400 000 €** en recettes.

De plus, 4 agents ont été mis à disposition du CCAS. Leur traitement est toujours payé sur le budget de la ville. Cependant, la ville refacture au CCAS le montant du traitement lié à ces agents pour un montant de **172 398,33 €**.

4) Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Depuis 2017, le FPIC a été fixé à 1 milliard d'euros et son montant a été gelé pour les années à venir.

Le montant inscrit au BP 2020, de **510 000 €**, se base sur le montant notifié en 2019 de la répartition de la contribution au titre du FPIC entre les communes membres de l'EPT Vallée Sud Grand Paris.

5) Les charges de gestion courante

a) Les subventions

Le montant des subventions aux personnes de droit privé s'élève à **850 000** € en 2020. Le choix de la municipalité est de reconduire à l'identique le soutien apporté aux associations et aux partenariats avec les associations.

L'enveloppe de subventions 2020 est répartie entre le financement des projets des associations, le soutien global aux associations et les subventions versées dans le cadre du contrat de développement signé avec le département.

b) Subvention d'équilibre versée au CCAS et aux résidences Joliot-Curie et Laforest

Après étude des comptes du CCAS et de ses projets 2020, la subvention d'équilibre nécessaire à la poursuite des objectifs fixés par le conseil d'administration du CCAS est évaluée à **1 050 827,70 €**. La hausse de cette subvention en 2020 s'explique par :

- La poursuite de la réaffectation des rémunérations des agents rattachés au CCAS au budget de l'établissement ;

- Le petit excédent dégagé sur l'exercice 2019 moins important en 2020;

- La nécessité de verser une subvention d'équilibre aux résidences Joliot-Curie et Laforest qui ont désormais leur propre budget à hauteur de **83 248 €.**

c) Les autres dépenses de gestion courante : la contribution au fonds de compensation des charges transférées (FCCT)

La prévision inscrite au BP 2020 s'élève à **8 595 000 €**. Ce montant est en hausse par rapport à l'année 2019. En effet, dans le calcul de celui-ci est pris en compte la dynamique physique des bases. Les bases étant dynamiques à Malakoff, la ville reverse une partie de cette dynamique à l'EPT.

1) Charges financières

Le chapitre des frais financiers intègre la totalité des charges de fonctionnement et de gestion relatives aux emprunts, y sont donc inscrites les dépenses liées au remboursement des intérêts.il est important de préciser que ces intérêts sont en baisse de 130 000 € par rapport au budget primitif 2019.

L'estimation se base sur les échéances des emprunts en cours à payer sur 2020 mais aussi sur le maintien à un niveau particulièrement bas voire nul des taux d'intérêts.

Il est important de souligner également que la ville ne rembourse plus les intérêts des 2 prêts relais contractés pour le financement de l'avance en compte courant d'associé versée à la SAIEM Malakoff Habitat. Ces prêts ont été remboursés en totalité en 2019.

2) Dépenses imprévues

Une enveloppe provisionnelle de **50 000** € est constituée pour faire face à des dépenses non prévisibles lors du montage du budget de fonctionnement.

3) Les dotations aux amortissements :

Les dotations aux amortissements sont stables par rapport au budget 2019. Elles sont estimées à **5 450 000 €** en 2020.

B) Les recettes de fonctionnement

Le vote du budget intervenant très tôt, le résultat de l'exercice 2019 ne peut être repris par anticipation au budget primitif 2020, les comptes 2019 n'étant pas encore clôturés. Il sera repris par conséquent après le vote du compte administratif 2019 lors de l'examen d'un budget supplémentaire qui reprendra les résultats de l'exercice 2019.

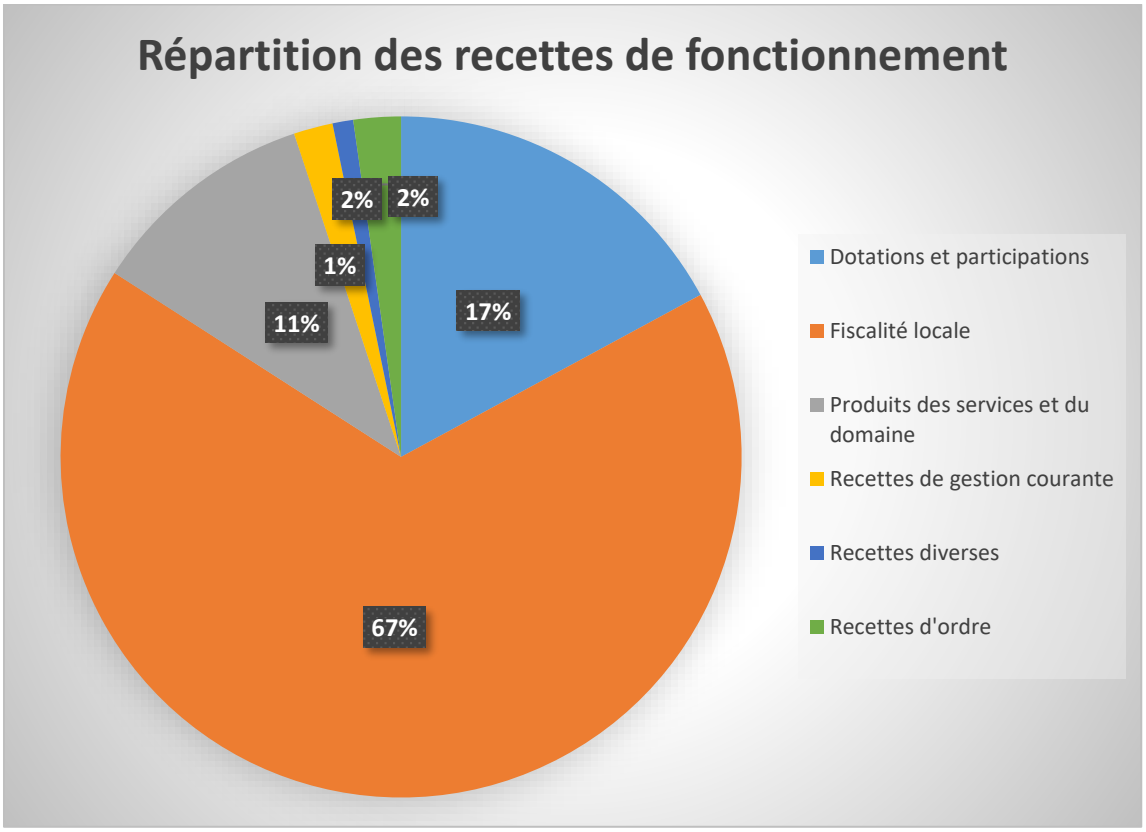

1) Les objectifs nationaux pesant sur les collectivités locales

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022, dans son article 13, a prévu pour les collectivités territoriales un plan d'économies de 13 milliards d'euros, Des contrats permettant d'aboutir au respect de ces objectifs nationaux seront conclus entre l'Etat et les collectivités locales dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions

d'euros. Malakoff cette année encore est donc exclue du champ d'application de cette procédure. Les dépenses réelles de fonctionnement pour la ville en 2020 s'élèvent à 56 437 273.31 €.

2) Les dotations versées par l'Etat

a) La dotation forfaitaire

Le projet de loi de finances 2020, comme en 2018, ne prévoit pas de baisse de la dotation forfaitaire inscrite au Budget de l'Etat.

Toutefois, malgré un gel global de la dotation forfaire depuis 2018, la DGF perçue par Malakoff a enregistré de nouveau une baisse cette année. Cette dotation est répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local. Les raisons de la baisse enregistrée en 2019 sont les suivantes :

- Le potentiel financier par habitant de la commune augmente par rapport à 2018 alors que celui des autres communes en moyenne, progresse moins. Il s'élève à 1419,02 € contre 1392,34 € en 2018 ;
- Le revenu par habitant de la commune progresse par rapport à 2019 alors qu'il progresse beaucoup moins vite pour les autres communes en moyenne. Il passe de 17 253,08 € en 2018 à 17 268,94 € en 2019.
- La dotation forfaitaire à également diminué en 2019 du fait de l'écrêtement (148 756 €) qui lui a été appliqué pour contribuer au financement des mécanismes de péréquation internes à celle-ci.

La population qui entre dans les critères de calcul est quant à elle en hausse permettant de limiter la baisse de la DGF : 30 785 en 2019 contre 30 627 en 2018.

Pour 2020, le montant perçu devrait encore baisser au vu des critères précédemment énoncés.

La somme budgétée s'élève à **3 270 000 €**.

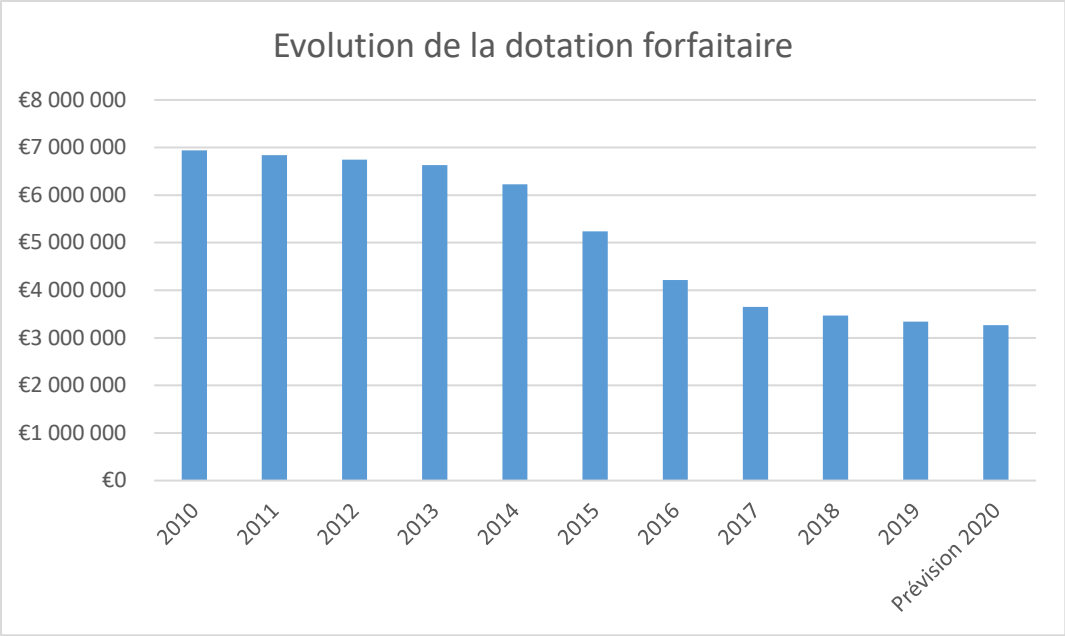

Soit une perte de recettes de **19 749 489 €** pour la ville entre 2010 et 2020.

Évolution des concours de l'État depuis 2015 par strate de collectivité

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Commune	-7,4 %	-8,5 %	-2,2 %	-0,6 %
EPCI	-6,7 %	-8,5 %	-0,5 %	-1,1 %
Départe-ment	-7,9 %	-7,9 %	-10,9 %	+0 %
Région	-17,1 %	-7 %	-7,7 %	-71,3 % *
Ensemble	-9 %	-8 %	-5,6 %	-10,9 %

* Du fait de la suppression de la DGF.

b) <u>La dotation de solidarité urbaine (DSU)</u>

Comme l'année dernière, la péréquation est renforcée. Les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) augmentent chacune de 90 millions d'euros.

La ville de Malakoff n'est concernée que par la DSU. Elle est estimée à **345 000 €** pour l'année 2020.

Cette estimation reste prudente, le montant perçu en 2019 est reconduit malgré la hausse globale de cette enveloppe.

3) La fiscalité locale

a) *Les recettes fiscales en 2020*

Le produit des taxes locales est estimé à **24 000 000** € en 2020. La prévision d'évolution du produit de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le bâti et sur le non bâti se base sur le taux de revalorisation des bases fiscales voté en ce moment dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020 soit un taux de revalorisation de 0.9 % contre 2,2% en 2019. Ce taux de revalorisation est inférieur à l'inflation mesurée en septembre par l'INSEE.

Produit des 3 taxes 2018	Produit des 3 taxes 2019	*BP 2020*
22 643 091 €	**23 047 726 €**	***24 000 000 €***

En 2020, les taux votés en 2015 resteront inchangés.
La prévision d'évolution du produit de la TH, TF et TFNB a été calculée sur la base du taux de revalorisation des bases fiscales et sur une perspective d'évolution physique des bases favorable suite aux nombreux nouveaux logements construits sur la ville.

b) *Focus sur les réformes fiscales en cours et à venir*

Le budget 2020 acte la poursuite de la réforme de la taxe d'habitation. Cette taxe portant sur les résidences principales sera définitivement supprimée pour 80% des ménages les plus modestes l'an prochain. Pour les foyers les plus aisés, la suppression de la taxe d'habitation doit intervenir en trois fois à partir de 2021, avec un premier abattement d'un tiers. La disparition de l'impôt pour tous les contribuables est prévue en 2023.

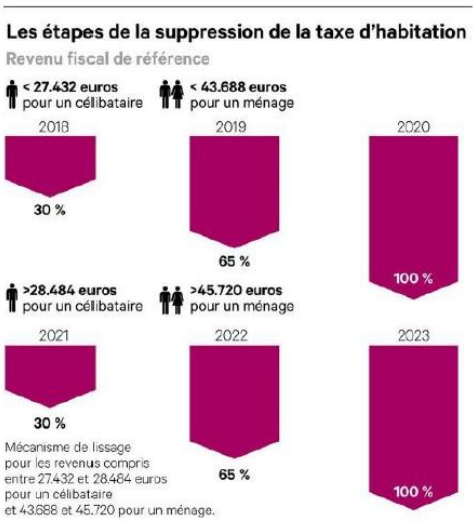

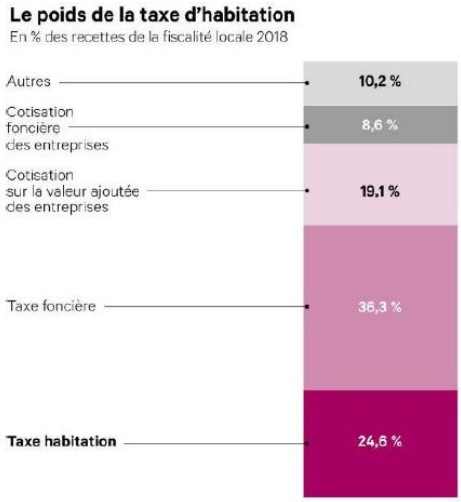

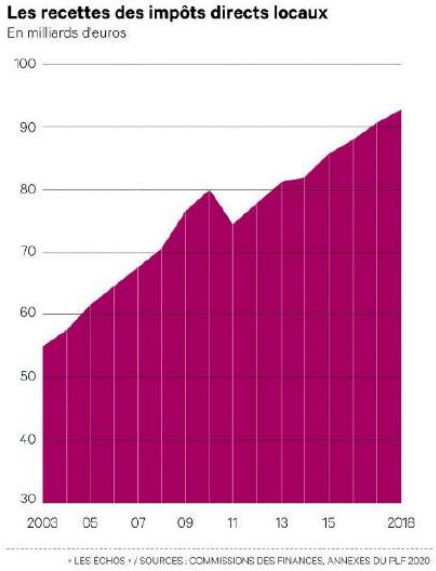

La Direction générale des collectivités locales (DGCL) et la Direction générale des finances publiques (DGFiP) ont confirmé que la suppression des 23 milliards d'euros de la taxe d'habitation serait compensée par l'affectation aux communes de la taxe foncière des départements, les intercommunalités recevant une part de la TVA nationale. Dans ce cadre, 24 656 communes seraient surcompensées quand 10 721 seraient sous-compensées. Pour pallier cette différence de traitement, le gouvernement a prévu un système de « *neutralisation* » qui verrait les excédents des communes surcompensées alimenter un mécanisme de péréquation qui financerait le manque à gagner pour les communes perdantes.

La question de la prise en compte de la dynamique de cette taxe par ce mécanisme correcteur reste en suspens et génère beaucoup d'incertitudes pour les villes.

De même, la question de l'année de référence qui sera retenue pour la réforme et le calcul de la compensation reste en suspens

De plus, la réforme de la fiscalité locale modifiera le panier de ressources des collectivités et nécessitera de redéfinir les indicateurs financiers utilisés dans le calcul de la DGF et des fonds de péréquation, dont le potentiel fiscal et financier, le coefficient d'intégration fiscale ou encore l'effort fiscal.

4) L'attribution de compensation

La prévision de **12 982 814 €** inscrite au budget 2020 se base sur la notification 2019.

Pour le moment, aucune compétence nouvelle n'est transférée la Métropole du Grand Paris ce qui fige le montant de cette attribution.

L'attribution de compensation est constituée de :

- L'attribution de compensation : 7 623 954 €
- La majoration de la dotation de la compensation de la part salaires (DCPS) : 5 360 245 €

Afin de respecter le principe de neutralité budgétaire, la ville reverse à l'EPT Vallée Sud Grand Paris, la part de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties qu'elle a la charge de prélever au profit du territoire, majorée de la fraction d'attribution de compensation perçue par la commune au titre de la dotation de compensation part salaires. Ce sont ces éléments qui entrent dans le calcul du FCCT reversé au territoire (8 595 000 €).

5) Les produits de gestion courante

Les recettes sont estimées à **6 619 515,36 €** pour 2020**.**

Ce chapitre budgétaire regroupe principalement les recettes des services qui font l'objet d'une facturation aux usagers tels que la restauration municipale, les soins pratiqués au CMS, la participation des familles à l'accueil de loisirs ou aux centres de vacances…

Il comprend également les recettes liées aux refacturations que le budget ville fait à ses autres budgets : résidences, CCAS, parking pour les mises à disposition de personnel ou les mutualisations. Pour le budget 2020 le montant estimé s'élève à 459 825,33 €.

6) Les autres recettes

- La participation du Département : **1 766 758 €** ;
- La participation des autres organismes au fonctionnement des services publics tels que les crèches, centres sociaux et le SIAD (en particulier la CAF, ARS) : **3 777 515,22** € ;
- Les revenus des immeubles (paiement des loyers) : **1 000 000 €** ;
- Les compensations au titre des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière : **503 000 €**
- La péréquation horizontale – FSRIF : **720 000 €.** L'estimation se base sur le montant perçu en 2019. Le FSRIF accuse une baisse significative chaque année pour les mêmes raisons que la DGF.
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation : le BP 2020 prévoit des droits de mutation à hauteur de **2 300 000 €.** L'estimation a été réalisée à partir des déclarations d'intention d'aliéner dernier semestre 2018 / premier semestre 2019.
- La dotation générale de décentralisation : cette dotation est destinée à compenser les dépenses des services municipaux d'hygiène et de santé. Le montant inscrit au BP 2020 est de **262 000 €.** Ce montant est stable chaque année.
- Les diverses taxes relativement stables ces dernières années : la taxe de séjour : **240 000** € tenant compte les nouveaux tarifs votés en 2019 et de la facturation au réel qui créée une estimation en légère baisse de cette taxe, la taxe locale sur la publicité extérieure : **120 000** €.

C) Equilibre budgétaire

DETERMINATION DE L'EPARGNE	BP 2019	BP 2020	EVOLUTION
Recettes de gestion	58 707 368,74	60 419 472,95	2,92%
Dépenses de gestion	53 676 020,00	55 553 618,98	3,50%
EPARGNE DE GESTION	**5 031 349**	**4 865 854**	**-3,29%**
charges financières	920 000,00	790 654,33	-14,06%
EPARGNE BRUTE	**4 111 349**	**4 075 200**	**-0,88%**
remboursement du capital de l'emprunt	3 474 679,00	3 786 324,12	8,97%
EPARGNE NETTE	**636 670**	**288 876**	**-54,63%**

**Y compris recettes et dépenses exceptionnelles*

II) Section d'investissement

La politique de désendettement menée depuis plusieurs années a libéré des marges de manœuvre pour mener une politique volontariste d'investissement (entretien du patrimoine mais aussi développement des équipements).

A) Les dépenses d'investissement

En 2020, la section d'investissement présente un budget à hauteur de **20 043 343.48** €. La Ville souhaite encore une fois miser sur un programme d'investissement fort et ambitieux. L'objectif étant d'allier à la fois les enjeux de préservation et d'amélioration du patrimoine actuel mais aussi de développement de nouveaux équipements de service public.

1) Programme d'investissement 2020

a) Les grandes opérations

**Perspective école élémentaire Paul Bert*

SERVICE	OPERATION	BP 2020
BATIMENTS	**Total**	**8 225 000**
Principaux travaux	dont Rénovation de la crèche Paul Vaillant Couturier	1 000 000
	dont Rénovation de l'ancienne trésorerie	126 570,47
	dont Construction du CTM	1 300 000
	dont Rénovation et accessibilité de l'école élémentaire Paul Bert	1 100 000
	dont Agenda d'accessibilité programmé	400 000
	dont Mise en place de contrôle d'accès	100 000
VOIRIE	**Total**	**3 130 000**
Principaux travaux	dont Réfection de chaussée	200 000
	dont Signalisation	100 000
	dont Aménagements ponctuels et réfection de trottoirs	320 000
	dont Travaux d'aménagement de la voirie-Boulevard Barbusse	1 500 000
	dont Travaux d'aménagement de la voirie- Abords du marché Gabriel Crié	160 000

	dont Plan Global de déplacement	200 000
Cadre de vie	**Total**	**606 000**
	dont ferme urbaine Square Corsico	198 000
	dont plantation d'arbres et d'arbustes	40 000
	Dont travaux de clôture et mobilier	80 000
GARAGE	**Renouvellement du parc de véhicules**	**277 000**
TOTAL DES OPERATIONS PREVUES EN 2020		**12 238 000**
INVESTISSEMENTS COURANTS DES SERVICES		**1 032 269**

b) Les opérations d'aménagement

La ville continuera les versements pour l'acquisition de la future crèche en VEFA pour un montant de 741 000 €.

Elle versera également des surcharges foncières à la SAIEM Malakoff Habitat pour Safran, Dolet Est et Brossolette pour un montant de 667 000 €.

2) Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement de la dette en capital inscrit au BP 2020 est en hausse. Il s'élève à 3 786 324.12€ contre 3 464 679 € en 2019. Cela s'explique par les emprunts souscrits en 2019 à hauteur de 10 000 000 €, qui commenceront à être remboursés en 2020.

3) Les reports

Le budget 2020 étant voté en décembre, celui-ci est voté hors reports.

Les reports seront inscrits lors de la première décision modificative de l'exercice 2020.

B) Le financement des projets d'investissements

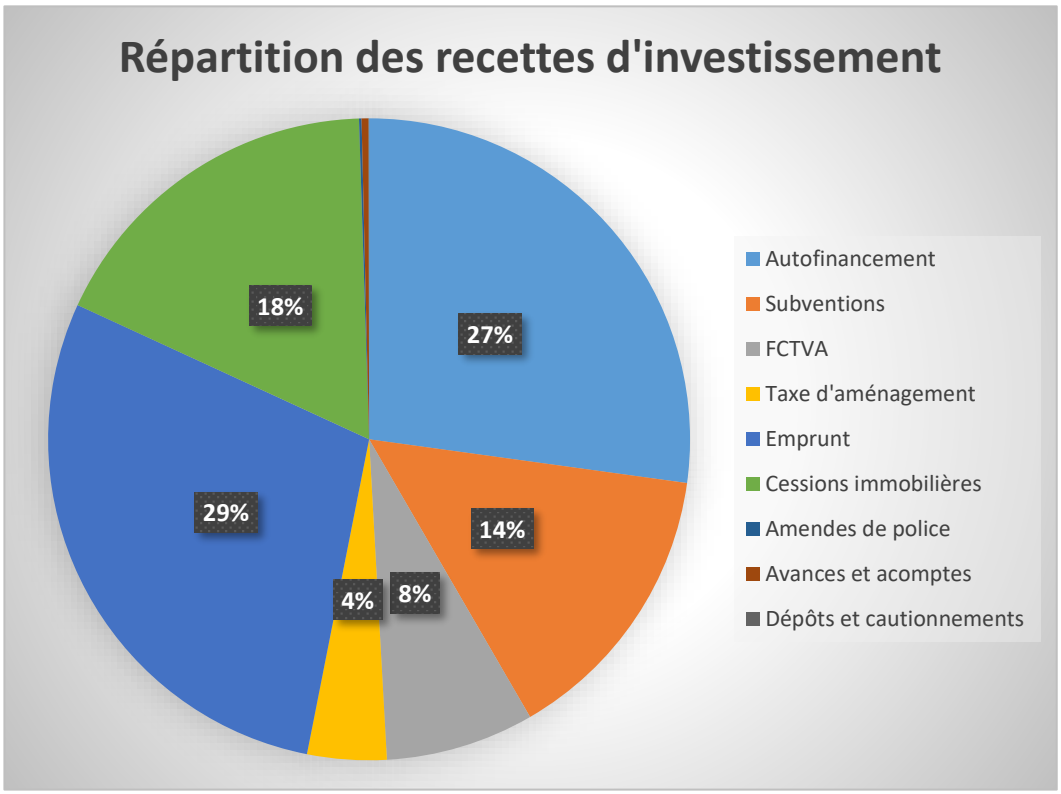

1) FCTVA et la taxe d'aménagement

a) *FCTVA*

Le Fonds de compensation de la TVA assure aux collectivités locales la compensation de la taxe sur la valeur ajoutée qu'elles supportent dans leurs dépenses d'investissement. Il ne s'applique qu'aux dépenses éligibles répondant à un certain nombre de critères. Il est calculé sur les dépenses N-1 en appliquant un taux de 16.404 % au montant TTC des dépenses éligibles.

La prévision 2020 s'élève à **1 500 000 €**.

b) *Taxe d'aménagement*

Pour rappel, la législation avait permis aux métropoles d'instituer une part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement. Le bureau de la Métropole du Grand Paris (MGP) en date du 14 juin 2016 a émis une délibération de principe visant à ce que la taxe d'aménagement soit restituée aux communes.

La taxe d'aménagement est une taxe locale perçue sur toutes les opérations de construction ou d'agrandissement exigeant un permis de construire ou une déclaration préalable. C'est une recette dynamique ces dernières années du fait de la mise en œuvre du nouveau PLU.

A ce titre, la prévision de taxe d'aménagement prévue au BP 2020 s'élève à **800 000 €**. Cette année encore, elle est en forte évolution grâce au projet SAFRAN.

2) A la recherche de financements publics

Au-delà de l'autofinancement, du recours à l'emprunt, du FCTVA et autres, la Ville sollicite, dans le cadre de ses projets et de son activité quotidienne, une participation financière des diverses structures tant publiques que privées.

Nous pouvons évoquer la contractualisation avec le Département et la signature d'un nouveau contrat triennal de développement en 2019, mais également le dépôt de dossiers de demandes de subventions dans le cadre d'appels à projets lancés notamment par l'Etat, ou par la Métropole.

A ce jour, il a été possible d'inscrire des recettes à hauteur de **2 900 000 €** de ce fait. Pour les principales subventions, elles correspondent pour l'année 2020 à :

- 435 000 € du Département et 193 210 € de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) pour les travaux du boulevard Henri Barbusse ;
- 250 000 € du fonds métropolitain d'investissement (FIM) et 150 000 € de la DSIL pour la piétonnisation de la rue Béranger ;
- 35 135 € du SIPPEREC et 42 282 € du FIM pour l'achat de véhicules propres ;
- 255 000 € du Département pour les travaux de transformation de l'ancienne trésorerie en tiers lieu ;
- 450 000 € de la DSIL pour les travaux du centre technique municipal ;
- 363 555 € du FIM pour la façade du marché ;
- 145 200 € de la DSIL pour la cour Oasis de l'école Guy Moquet

c) Produits des cessions d'immobilisations

Le programme pluriannuel d'aménagement prévoit des cessions foncières à hauteur de **3 535 826** € :

- Cession de l'hôtel avenue du 12/février : 650 000 €
- Cession du 6 avenue Jean Jaurès : 1 593 000 €
- Cession du terrain et pavillons Sabatier : 692 826 €
- Cession du centre Saint Pierre du Perray : 600 000 €

d) Le recours à l'emprunt

Le niveau d'emprunt inscrit au BP 2020 permettra notamment la mise en œuvre des grands projets définis par la municipalité tout en assurant l'équilibre budgétaire.

Le montant inscrit au BP 2020 s'élève à **5 757 017.48 €** et repose sur l'hypothèse d'un taux d'exécution à 100 % des investissements prévus. Le niveau de l'emprunt sera comme de coutume réévalué tout au long de l'exercice en fonction des besoins réels de financement.

III) La structure de la dette au 1er janvier 2020

Au 1er janvier 2020, l'encours de la dette de la Ville de Malakoff s'élèvera à **39 194 875.36 €.**

Pour assurer le financement des projets d'investissements réalisés en 2019, il a été nécessaire d'emprunter 10 000 000 €. Ces emprunts ont pour conséquence de faire évoluer à la hausse l'encours de dette au 1er janvier 2020. Mécaniquement, l'encours de dette augmente car le montant emprunté est supérieur au montant remboursé. La stratégie de désendettement s'interrompt provisoirement, ce qui se justifie par un programme ambitieux d'investissement sur 2019 et qui se poursuit en 2020.

Au niveau international, après une année 2019 chargée, les tensions internationales ne se sont pas apaisées puisque le BREXIT et les guerres commerciales sont en pleines négociations. A cela s'ajoute le problème de l'inflation qui est plus faible que souhaitée. Dans ce contexte, les banques centrales dont la BCE se voient contraintes de maintenir des politiques accommodantes pour maintenir les taux bas et éviter de rendre insoutenable la dette des états.

Les taux courts sur lesquels sont indexés les emprunts variables de la dette de Malakoff devraient rester bas en 2020 grâce à la politique accommandante de la BCE.

Le livret A, après 2 ans de stagnation, devrait être révisé à la baisse au mois de février 2020 pour passer de 0.75% à 0.50%.

Ci-dessous les hypothèses qui ont été retenues pour construire la prévision des échéances 2020 :

- Pour les index EURIBOR 3 mois et TAG 3 et 6 MOIS, il a été appliqué le taux actuel additionné à la marge sur le premier semestre. Sur le second semestre, il a été appliqué un index à 0.25% additionné à la marge
- Pour emprunts indexé sur le livret A : application de la dernière valeur connue de l'index soit 0.75% dans l'attente de la publication du nouvel index à compter 01/02/2020.
- Pour le taux structuré portant sur une barrière Euribor 12 mois, le taux bonifié a été appliqué.

Pour information, les graphiques ci-dessous présentent sous forme de graphique la structure de la dette de la ville de Malakoff :

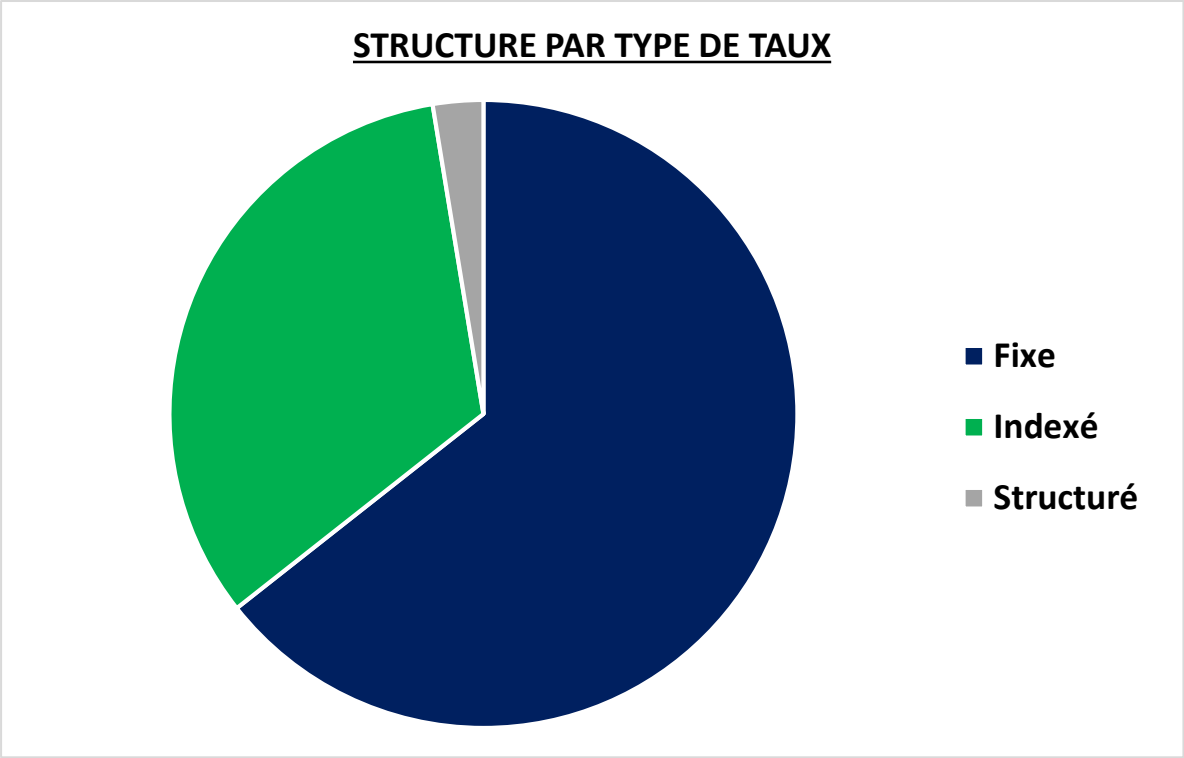
STRUCTURE PAR TYPE DE TAUX
Fixe
Indexé
Structuré

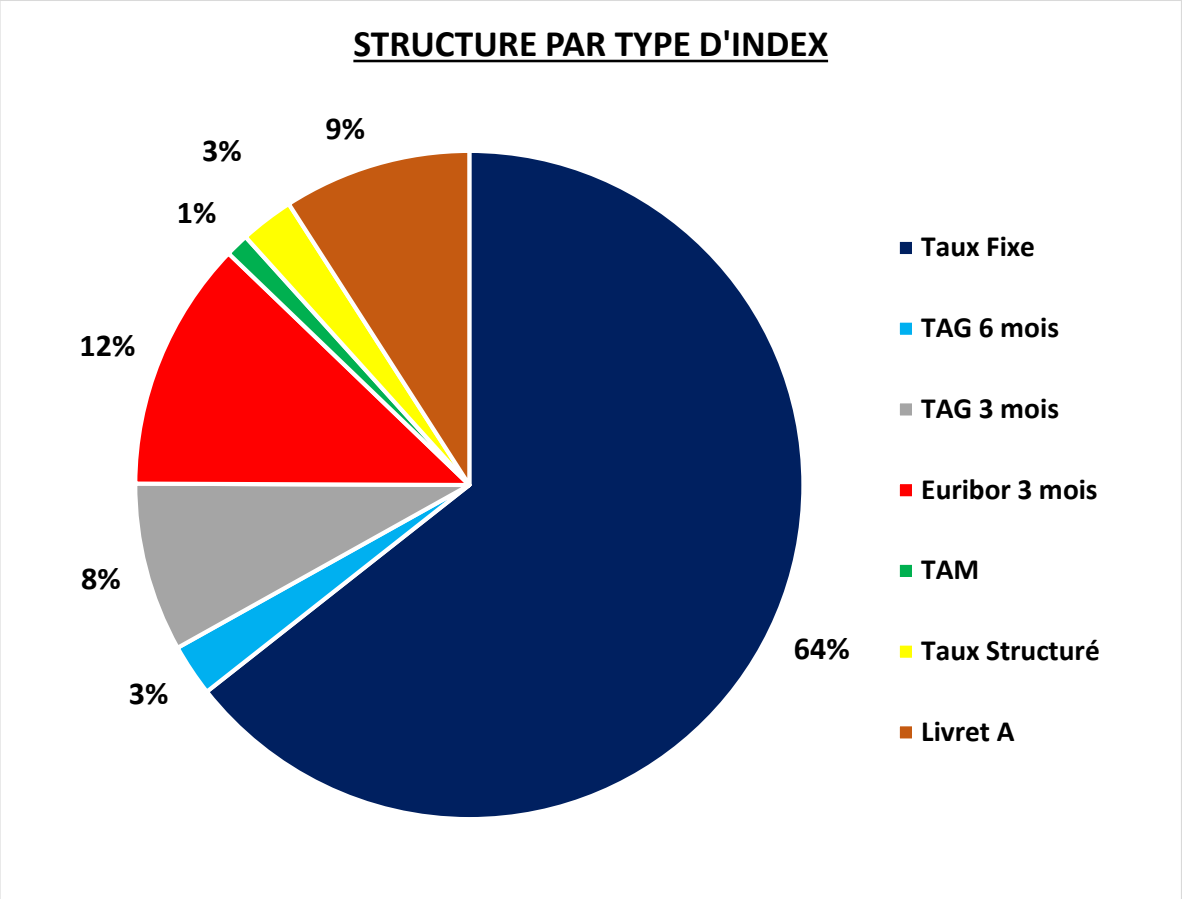
STRUCTURE PAR TYPE D'INDEX
9%
3%
1%
12%
8%
3%
64%
Taux Fixe
TAG 6 mois
TAG 3 mois
Euribor 3 mois
TAM
Taux Structuré
Livret A

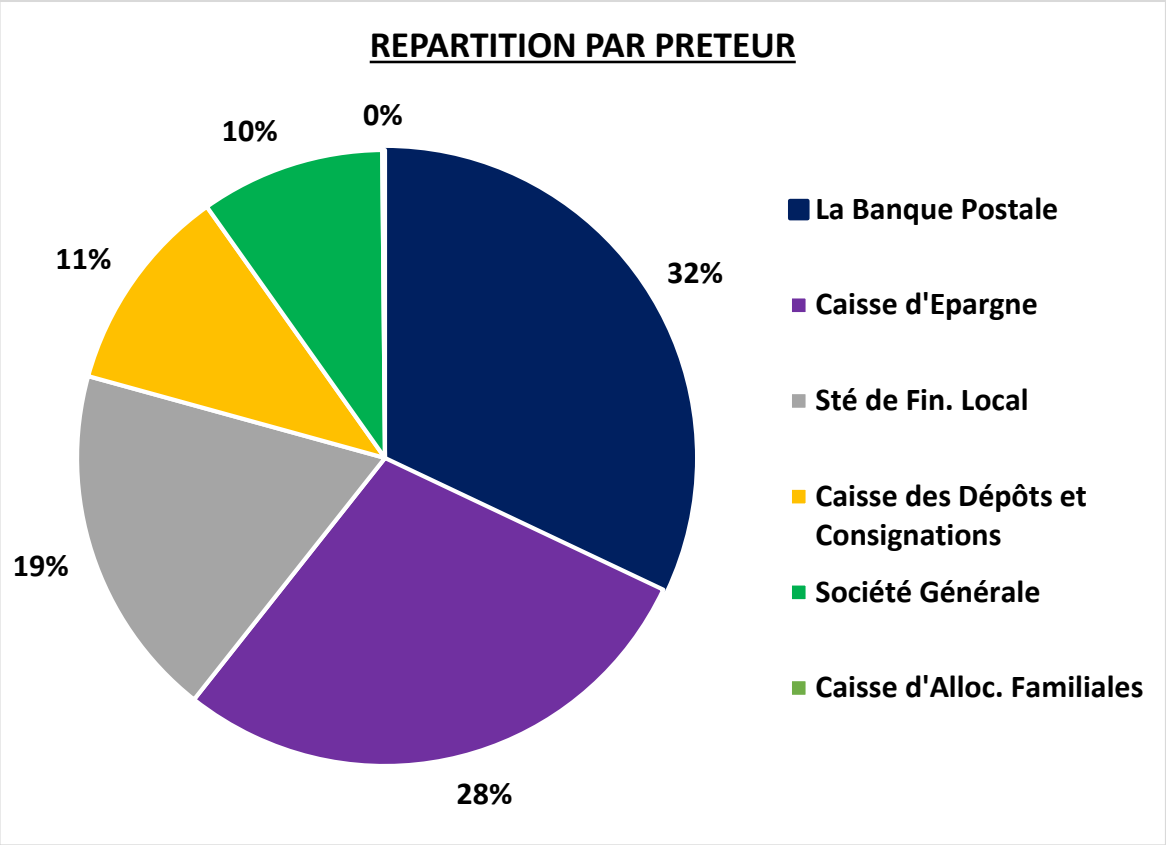
REPARTITION PAR PRETEUR
0%
10%
11%
19%
28%
32%
La Banque Postale
Caisse d'Epargne
Sté de Fin. Local
Caisse des Dépôts et Consignations
Société Générale
Caisse d'Alloc. Familiales